



ORGANISATION OPERATIONNELLE

PASSE SANITAIRE

Dans le cadre du respect des mesures sanitaires, des décrets concernés et des différentes communications et échanges avec les instances et institutionnels, le Club de l'AS ST SYLVAIN d'ANJOU s'organise de la manière suivante :

- *Aucun contrôle du PASSE SANITAIRE à l'entrée principale (et unique) du Campus puisque les spectateurs n'ont pas d'entrée spécifique et que cette entrée concerne aussi bien le FOOTBALL que l'ATHLETISME*
- *Contrôle du PASSE SANITAIRE uniquement pour toute personne accédant à la partie « vestiaires » (joueurs, dirigeants, arbitres, éducateurs, coaches) et ceci pour les équipes du club comme celles des clubs visiteurs (contrôle commun aux 2 équipes)*
- *Liste des habilitations par le Président des personnes pouvant effectuer les contrôles affichée au Stade (bureau) et communiquée aux membres du bureau et éducateurs*
- *Toute personne souhaitant bénéficier de la buvette devra présenter un Passe Sanitaire*
- *Les regroupements trop importants peuvent donner lieu au port du masque obligatoire*

Pour rappel les mineurs ne sont pas concernés par les contrôles.

Fait à Verrières en Anjou

Le 20 Août 2021

Le Président

Jean Robin